



Des décisions qui vous intéressent...

Le compte-rendu est affiché en Mairie et consultable sur le site internet. Ici ce n'est qu'un résumé

Séance du 7 SEPTEMBRE 2020

- Convention de récupération d'animaux errants

Monsieur le Maire explique qu'il a signé une convention avec la Fourrière animale 37 afin de prendre en charge les animaux errants, morts et dangereux de la commune.

- Point travaux école

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de création d'un WC dans le couloir menant à la classe de Madame Verna. Cette opération s'élève à 5 065.58 € TTC
Il avait été budgétisé 5420 € à l'opération 89 « bâtiments communaux scolaires ».

- Demande de subvention pour projet écoles numériques

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'Éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales peuvent répondre, à l'appel à projets « Label écoles numériques ». Il est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

La subvention de l'État couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles.

Le conseil municipal après délibération,

Considérant l'intérêt de favoriser l'innovation pédagogique et entendu l'exposé du Maire sur le projet d'équipement numérique de l'école :

- Décide à l'unanimité de répondre favorablement à l'appel à projet écoles numériques
- Souhaite équiper l'école de 2 VPI + 2 tableaux blancs + 3 ordinateurs portables
- Précise que l'achat des équipements ne pourra se faire sans accord de subvention.

- Point sur SIAEP

Monsieur le Maire explique qu'à l'occasion du dernier comité syndical du SIAEP et suite à l'abandon de poste de l'agent, il a été discuté de la suite envisageable pour l'exploitation et l'entretien du réseau de distribution d'eau potable.

Il est envisagé de déléguer le relevé des compteurs et l'entretien de la station et du château d'eau à un prestataire.

Le conseil municipal préférerait avoir un agent annuellement plutôt qu'un prestataire de service et charge Monsieur le Maire d'exposer l'idée au prochain comité syndical.

- Projet nouveau cimetière

Monsieur le Maire propose la formation d'un groupe de travail concernant l'aménagement du nouveau cimetière.

Les membres sont :

- M. Vincent PARAT, Mme Magali TETRAULT, M. Jérôme ROY, M. Hervé BARON

- Réflexion autour d'un projet pour la réalisation d'un city stade - 2021

Le conseil municipal décide de former un groupe de travail afin de réfléchir sur le projet d'un city stade pour 2021.

Les membres sont :

- M. Olivier DURAND, M. Adrien BERTON, Mme Sophie NICOLAS, M. Joël ARNAULT

- Voirie 2020

Lors de sa dernière réunion, la commission voirie a recensé l'état des routes.

Madame Sophie NICOLAS présente le tableau qu'elle a établi sur lequel elle propose de s'appuyer pour suivre l'avancement des travaux.

- Journée citoyenne

Monsieur le Maire explique, qu'en raison de la situation sanitaire, la journée citoyenne prévue le 26/09/2020 sera reportée au printemps.

- Repas de l'âge d'or

Monsieur le Maire annonce que le repas de l'âge d'or initialement prévu le 1^{er} week-end d'octobre est annulé en raison de la situation sanitaire et qu'il sera remplacé par des colis à distribuer (environ 95).

SEANCE DU 12 Octobre 2020

- Désignation des membres de la CLECT

Monsieur le Maire expose que, suite élections municipales, la commune doit désigner son représentant auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le mandat 2020-2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNNE, Olivier DURAND pour siéger au sein de la CLECT

- Travaux voirie 2020

Les travaux de voirie 2020, rue du stade, aux Chillaudières et aux fours ont été réalisés mi septembre par l'entreprise COLAS pour un montant de 33 874.10€ HT soit 40 648.92 € TTC.

Du debornage a également été effectué par l'entreprise Virolleau.

- Point city stade

Monsieur le Maire à rencontrer l'entreprise AGORESPACE S.A.S qui propose un projet d'aménagement d'un équipement multisports pour un total de 60 056.00 € HT soit 72 067.20 € TTC.

Monsieur le Maire ajoute que l'achat d'un terrain peut être englobé dans les demandes de subventions.

Il conviendra également de faire chiffrer les frais de terrassement par l'entreprise COLAS et de déviation fluviale.

Monsieur le Maire propose de faire des demandes de subventions auprès de différents organismes à hauteur de 100 000 €, le conseil approuve cette décision.

Salle polyvalente : choix du panneau

Concernant le choix du panneau à apposer sur la façade de la salle polyvalente, Monsieur le Maire propose au conseil municipal , différents modèles.

Le panneau en plexiglass traité anti-UV et anti-graffiti mesurera 178cm sur 80 cm. Il sera fixé au soin de l'entreprise au dessus de la porte d'entrée de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil a procédé à un vote à bulletin secret et a choisi un panneau à écritures italique blanche sur fond gris.

• Organisation du 11 Novembre 2020

Le conseil municipal est invité à se réunir le 11 novembre 2020 à 11h00 au cimetière pour un dépôt de gerbes uniquement.

En raison de la situation sanitaire, il n'y aura ni défilé, ni vin d'honneur cette année.

• Point : contrat de travail

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- avoir embauché un adjoint technique territorial à 35/35e afin de remplacer un agent en arrêt maladie sur la période d'octobre et novembre 2020.
- avoir embauché un adjoint technique territorial à 8/35e afin de remplacer un agent en arrêt maladie sur la période de fin septembre et début octobre 2020.
- qu'un CDD d'adjoint technique territorial à 10/35e prendra fin le 31/12/2020.

• Travaux logements communaux

Monsieur Baron explique que la commission « Bâtiments – Travaux – Entretien – Etat des lieux » s'est réunie le 14/09/2020 et a visité certains logements communaux. Certains points ont été soulevés :

- Au presbytère : Les portes et les fenêtres de façade sont détériorées. Un devis a été demandé.
- A l'école des filles : la porte d'entrée à des prises en eau, un devis a été demandé. Il conviendra d'établir le raccordement en gaz.

M. Baron informe le conseil municipal qu'il a mis en place un fichier informatique pour suivre l'avancée des travaux sur les bâtiments communaux. Un exemplaire est distribué aux conseillers.

Monsieur le Maire annonce que tous les logements (sauf le 2b rue du 8 mai qui n'est pas louable en l'état) sont loués, même les garages.

Madame Sophie Nicolas évoque que le SIEIL peut proposer des fonds de concours au titre de certificat d'économie d'énergie pour les travaux sur les logements communaux.

• Voirie

Les conseillers municipaux font remarquer que :

- Les containers à verres aux « Gruzeaux » sont sales. Il conviendra d'appeler le SMICTOM pour qu'il les nettoie.
- Certains panneaux de signalisations sont courbés et/ou sales, Monsieur le Maire dit qu'il verra cela avec l'adjoint technique.

- Le passage clouté au carrefour du CD18 est effacé, Monsieur Gourbillon informe qu'il n'a pas été renouvelé car il n'est pas réglementaire.
- L'abri-bus dans le bourg est dépourvu de sa vitre. Il faudra voir pour la remplacer.
- Madame Têtraut a eu une demande d'un administré qui fait savoir que les panneaux de signalisation du lieu dit « Mougou » devenaient illisibles. Il conviendra de les changer.
- Le miroir du carrefour dans le bourg ne cesse de se désaxer à chaque coup de vent. Il sera nécessaire d'y remédier.
- Des fils décrochés de poteaux Telecom ont été constatés à Chandres et Vauraye. Il faudra le déclarer à Orange.

- SMICTOM

Monsieur Basset-Chercot informe le Conseil municipal avoir rencontré Madame Mansion-Berjon de la CCTVV suite à un courrier d'un administré afin qu'elle lui explique le fonctionnement budgétaire du SMICTOM. Il relate son entretien et fait part de ses remarques aux conseillers municipaux notamment concernant la cotisation au Smictom, le coût des déchetteries, les créances non recouvrables, le déroulement du dernier comité syndical...

Il précise que Madame Mansion-Berjon propose de venir présenter le fonctionnement du SMICTOM lors d'un prochain conseil municipal. Ce dernier donne son accord.

- Voirie

Il conviendra de prévoir une date pour le traçage et la mesure des trous sur les voies publiques pour les boucher avec du « pata ».

- CCTVV

Madame la Première adjointe informe que les demandes de participations aux commissions de la CCTVV ont toutes été acceptées :

- Monsieur Olivier **DURAND** aux Commission Sport et Urbanisme, Habitat et numérique
- Monsieur François **Basset Charcot** aux commissions Finances -Eco et Environnement
- Madame Magali **TETRAULT** à la Commission Ressources humaines / Enfance-Jeunesse.

- Cimetière

La commission « cimetière » va se réunir pour étudier l'aménagement du nouveau cimetière. Le plan d'aménagement sera à valider au prochain conseil municipal.

- Comités syndicaux

Le SATESE

Madame Nicolas résume la réunion du comité syndical du SATESE basée essentiellement sur les élections et le rapport d'activité.

Le syndicat de la Manse étendue

Monsieur Basset Chercot résume la réunion du comité syndical du syndicat de la Manse étendue basée essentiellement sur les élections.

SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2020

- Présentation DM

Madame Perrine Mansion-Berjon, DGS de la CCTVV et en charge de la gestion des ordures ménagères, présente au conseil municipal le fonctionnement de cette compétence communautaire.

- Délibération ActYval - L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) sur le territoire de la Communauté de Communes Touraine Val-de-Vienne.

L'expérimentation nationale "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" est un projet de territoire, basé sur la co-construction d'une initiative locale et partenariale, visant à résorber le chômage de longue durée.

Monsieur le Maire explique le dispositif et propose une adhésion de la commune, à hauteur de 20€, à l'association ActYval, en charge de l'animation et du montage de cette candidature. Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement à l'expérimentation et s'engage également à adhérer à l'association Actyval.

- Demande de subvention MFR

Afin de mener à bien l'ensemble de ses missions d'apprentissage, la MFR d'Azay le Rideau nous sollicite pour l'octroi d'une subvention pour l'année scolaire 2020-2021, d'une jeune de Parçay-sur-Vienne.

Le conseil municipal :

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 25 € à la MFR d'Azay-le Rideau pour l'année scolaire 2020-2021.

Les crédits seront inscrits au budget unique 2020 au chapitre 65 / Article 6574

- Voirie : Demande de subvention Socle 2021

Monsieur le Maire explique que des travaux de voirie vont être nécessaires et propose au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention du Fonds Départemental de Solidarité Rurale au titre du Socle 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la proposition de travaux de voirie.

- sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention 2021 au titre de l'enveloppe « Socle » du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) d'un montant de 8 386 € pour les travaux de voirie.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document ou demande se rapportant à cette opération.

- Mise en non valeurs - Commune

VU la liste de demande en non valeur déposée par Monsieur Bertrand VIANO, Comptable public, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande d'admission en non-valeurs pour un montant de 6 557.92 € et créances éteintes pour un montant de 465.13 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DECIDE d'admettre en non-valeurs et créances éteintes le titre faisant l'objet de la liste de demande jointe en annexe.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non valeur et créances éteintes seront inscrits au Budget communal unique 2020, à l'article 6541 - Créances admises en non valeurs et à l'article 6542 – Créances éteintes.
- CHARGE Monsieur le Maire d'établir les mandats correspondants.

- Mise en non valeurs – Assainissement

VU la liste de demande en non valeurs et créances éteintes déposée par Monsieur Bertrand VIANO, Comptable public, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande d'admission en non – valeurs pour un montant de 4 263.48 € et créances éteintes pour un montant de 7 545.51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Décide d'admettre en non valeur et créances éteinte le titre faisant l'objet de la liste de demande jointe en annexe.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non valeur et créances éteintes seront inscrits au Budget unique d'Assainissement 2020, à l'article 6541 - Créances admises en non valeur et à l'article 6542 – Créances éteintes.
- Charge Monsieur le Maire d'établir le mandat correspondant.

Monsieur Basset-Chercot souhaiterait l'intervention du Trésor Public afin d'expliquer leur fonctionnement de procédure de relances.

- Achat réfrigérateur cantine

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'un des réfrigérateurs de la Cantine est hors service.

Monsieur le Maire propose de le remplacer et détaille le devis reçu de Ouest dépannage pour un montant de 1 164.00 € HT soit 1 396.80 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte le devis de l'entreprise Ouest dépannage de 1 164.00 € HT soit 1 396.80 € TTC pour l'achat d'un réfrigérateur pour la Cantine de l'école.
- charge Monsieur le Maire de signer le devis

- Proposition de la Commission Travaux

La commission travaux s'est réunie le 26/11/2020 et soulève deux problèmes :

- A l'ancienne école des filles
(Monsieur Adrien BERTON quitte la séance)

La porte en bois, qui a plus de 20 ans, présente de gros soucis d'étanchéité.

Celle-ci a déjà été réparée à plusieurs reprises et le problème n'est toujours pas résolu.

Aussi, la commission propose au conseil municipal soit d'effectuer de nouvelles réparations pour 180 € HT soit 198 € TTC, soit de changer la porte d'entrée complète de l'ancienne école.

Elle propose deux devis :

- MENUISERIE BERTON : 2 485 € HT soit 2 621.68 € TTC la porte et réparation de la fenêtre à 90€ HT soit 99 € TTC au 1^{er} étage
- ENTREPRISE BEUN HABITAT: 2 059.14 € HT soit 2 470.97 € TTC la porte

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide d'acquérir une nouvelle porte pour l'ancienne école des filles
- Retient l'offre de la MENUISERIE BERTON pour un montant de 2 485 € HT soit 2 621.68 € TTC la porte et réparation de la fenêtre à 90€ HT soit 99 € TTC au 1^{er} étage
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis correspondant

(Monsieur Adrien BERTON réintègre la séance)

- Au presbytère

La commission évoque de nombreuses réparations à envisager au Presbytère :

- Les fenêtres et portes (5 fenêtres et une porte par façade) ne sont plus étanches.
- Les appuis de fenêtres sont cassés et menacent de s'effondrer

La commission propose au conseil municipal soit d'effectuer certaines réparations urgentes pour un montant de 17 119.44 € HT soit 20 543.33 € TTC soit de monter un dossier de demande de subvention pour refaire tous les ouvrants et appuis fenêtre du presbytère (estimé à 40 000 €)

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de monter un dossier de demande de subvention pour refaire tous les ouvrants et appuis de fenêtres du presbytère et donc de ne pas faire les réparations d'urgences.
- Charge de Monsieur le Maire de solliciter des aides aux taux le plus élevé.

- Mise en place du Compte Epargne Temps (CET)

Monsieur le Maire présente le dispositif, les cas particuliers et le règlement du CET qui sera annexé à la présente délibération et précise qu'il sera soumis pour avis au Comité technique paritaire auprès du Centre de gestion d'Indre-et-Loire.

Après délibération, Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents la mise en place du CET.

- Point cimetière / City stade

- Le cimetière

Concernant l'extension du cimetière, la commission cimetière explique au conseil municipal être dans l'attente de devis.

Monsieur Baron résume la formation qu'il vient de suivre à ce sujet.

Magali Tetrault informe que la commission est en train d'établir un règlement et que les tarifs seront à voter avant le 31/12/2020.

- City stade

Monsieur le Maire explique être dans l'attente de plusieurs autres devis pour le city stade car les premiers devis reçus sont trop onéreux : ils dépassent l'enveloppe allouée par le conseil municipal.

- Bulletin municipal

Concernant le bulletin municipal, l'impression est prévue du 14 au 18 décembre, la reliure du 19 au 22 décembre, la distribution du 26 au 30 décembre 2020.

La commission ajoute que l'aide de chacun serait bienvenue.

- Logement vide

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de louer le logement 2b rue du 8 mai 45 qui est vide à l'heure actuelle à un loyer modéré en échange de rafraîchissement. Vu le manque d'isolation et la vétusté du logement, le loyer est fixé par le conseil municipal à 250 €.

- Agent technique

En vu du remplacement d'un adjoint technique qui partirait en retraite dans environ 2 ans, Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite garder l'agent contractuel actuellement en poste afin de le former aux tâches de la commune.

Il pourrait être placé en binôme avec l'agent en poste et éviter le recours à des entreprises extérieures pour divers travaux.

Monsieur le Maire ajoute qu'il existe actuellement des contrats aidés réduisant les charges salariales.

Après délibération, le conseil municipal,

- Décide de proposer un contrat de 1 an à l'agent contractuel remplaçant
- Charge Monsieur le Maire de faire une proposition de contrat à l'agent
- Demande à Monsieur le Maire de solliciter les aides pour la mise en place de ce contrat.

- Adjoint technique à 10/35eme

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de l'adjoint technique à 10/35eme se terminera au 31/12/2020. Il a fait une proposition de poste sous les mêmes conditions à une personne dont il attend la réponse.

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020

- Avis du conseil municipal sur le projet d'extension des carrières suite à l'enquête publique

L'enquête publique s'est tenue du 16 novembre au 15 décembre. Monsieur le Maire expose au conseil avoir saisi Madame la Préfète sur les délibérations votées le 1^{er} juillet 2019. Monsieur le Maire fait une lecture de la réponse au conseil.

Après en avoir délibéré et suite à un vote à bulletin secret, le conseil municipal, par :

11 voix défavorables, 2 voix favorables et 1 blanc

Donne un avis défavorable au projet d'extension des carrières au lieu-dit « Les Granges »

Après en avoir délibéré et suite à un vote à bulletin secret, le conseil municipal, par :

8 voix défavorables, 5 voix favorables et 1 blanc

Donne un avis défavorable à l'avis de remise en état du terrain

- City Stade

Monsieur le maire expose le projet du city Stade qui consiste en :

- l'achat d'un terrain
- le terrassement du terrain
- la fourniture et la pose de l'équipement sportif
- l'aménagement du site

L'estimation prévisionnelle s'élève à 117 393 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite auprès de madame la Préfète une subvention DETR 2021, au taux le plus élevé possible
- sollicite auprès du syndicat mixte Pays du Chinonais une subvention au titre « contrat régional de solidarité territorial 2018-2022- au taux le plus élevé possible
- autorise Monsieur le maire à signer tout document ou demande se rapportant à ces opérations

• Groupement de voirie

Le conseil municipal décide de constituer un groupement de commande pour la voirie 2021 avec d'autres communes de la communauté de communes Touraine Val de Vienne.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie en 2021.

• Cimetière

-Travaux

La commission cimetière expose les devis demandés auprès de 4 entreprises. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux sur la moitié du cimetière et de laisser l'autre partie en gazon pour respecter le budget alloué et faciliter l'entretien.

En effet, la réglementation ayant évolué, la commune devra investir dans un ossuaire. Il faudra aussi prévoir l'achat d'un nouveau columbarium et éventuellement d'un jardin du souvenir.

- Modification des tarifs

La commission cimetière propose de revaloriser les tarifs des concessions, ceux-ci n'ayant pas été revus depuis 1996 et étant encore en francs.

Le conseil municipal :

- décide du prix des concessions simples de 2m² de 120 euros pour une concession de 15 ans, de 200 euros pour une concession de 30 ans à partir du 1^{er} janvier 2021.
- décide que les concessions de 15 et 30 ans sont renouvelables
- propose de conserver les tarifs pour les cases de columbarium

• Questions diverses

-Monsieur le Maire informe le conseil que la commune de Parçay-sur-Vienne a été retenue pour le projet « école numérique ».

- Monsieur Larcher informe que la route des Chillaudières se trouve surélevée et que cela est dangereux. Monsieur le maire lui répond qu'un marquage au sol sera réalisé et des panneaux posés.

- Une bouche à clé dépasse de la berne, il convient de faire le nécessaire pour le mettre à niveau.

- Mr Arnault suggère de la décoration de Noël devant la mairie. Monsieur le Maire informe qu'une commission sera créée pour ce travail et pour l'embellissement floral de la commune.

- D'autres devis sont en attente pour le panneau de l'école, suite au premier devis trop élevé.

- Les conditions sanitaire ne permettant pas l'inauguration de la salle des fêtes « Jacques Caillias », le panneau sera posé plus tard.





aux nouveaux arrivants !

Monsieur le Maire, ne pouvant présenter les nouveaux habitants, comme habituellement aux traditionnels vœux du maire, souhaite la bienvenue à :

- Mme LAUTHISSIER Solenn et Mr PALLUAU Anthony
- Mme HERANT Katia et Mr LARCHER Logan
- Mme et Mr MANSION-BERJON Perrine et Sébastien
- Mme et Mr RICHARD Astrid et Pascal
- Mr SAÏD Annéa et MR BOURA Chaharane
- Mme NARGAUD Tiffany et Mr VIROLEAU Quentin
- Mme MAGNE FOUQUET Dominique
- Mr BOISNAIS Jérémy
- Mme et Mr TESSIER Claude
- Mme LEGER Isabelle
- Mme CHAVENEAU Blandine et Mr DAGUET Arnaud
- Mme FESTIN- PAYET Nicole
- Mme BARRIER-BONDU Shirley et Mr GUILLOTEAU Jérémy
- Mme et Mr DE RANCE Marie-Line et Evange
- Mme et Mr ADAM José et Isabelle

Une nouvelle entreprise s'est installée sur Parçay-sur-Vienne.



Peintre - Plaquiste
Revêtements murs/sols
Applicateur Béton ciré

Décoratrice d'intérieur - Conseil en Design d'espace

06 47 87 00 53
apconceptdeco37@gmail.com

www.apconceptdeco.com

